



# Les archers de Saint-Prix

## Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 29 janvier 2012

Membres inscrits & à jour de leur cotisation : 119  
Électeurs (adhérent(e) âgé(e) de +16 ans & mineurs représentés) : 119  
Quorum (1/4) : 30  
Présents : 35  
Représentés : 17

Si le quorum n'est pas atteint à l'assemblée, la réunion s'interrompt 1/2 heure avant de reprendre quel que soit le nombre des membres présents.  
La procédure est inscrite au procès verbal.

Le quorum étant atteint, **la séance débute à 09h10**

### ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE EXTRA ORDINAIRE

Modification de l'article 7 des statuts de l'association.  
Ajout des paragraphes suivant :

« L'élection des membres du comité de direction a lieu tous les 4 ans suivant le calendrier olympique. »

« Les adhérents âgés de moins de seize ans peuvent être représentés par leurs tuteurs légaux. Les tuteurs légaux des jeunes adhérents peuvent remettre un pouvoir au membre du club de leur choix pour voter par procuration. »

**Les modifications des statuts de l'association sont votées à l'unanimité.**

**Clôture de la séance à 09h15**

Le Président

Le secrétaire